



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

DIRECTION PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES

ARRETE MODIFICATIF

Portant autorisation de fonctionner
du service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile
géré par la SARL Armor 2 AD

Le Président du Conseil départemental
des Côtes d'Armor;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.3221-9 relatif aux compétences du Président du Conseil départemental en matière d'action sociale ;
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles (parties législative et réglementaire) ;
- VU le Code du Travail ;
- VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- VU le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le code de l'action sociale et des familles ;
- VU l'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 30 septembre 2019 portant autorisation de fonctionner du service prestataire et d'accompagnement à domicile géré par la SARL Armor 2 AD

CONSIDERANT qu'une erreur de date apparaissait sur l'arrêté du 30 septembre 2019

SUR PROPOSITION de Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 30 septembre 2019 portant autorisation de fonctionner du service prestataire et d'accompagnement à domicile géré par la SARL Armor 2 AD est abrogé

ARTICLE 2 : Le service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile de la SARL Armor 2AD est autorisé à fonctionner à compter du 1^{er} Octobre 2019, **pour une durée de 15 ans.**
Il n'est pas habilité à accompagner les bénéficiaires de l'aide sociale.

ARTICLE 3 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement du service doit être porté à la connaissance de l'autorité compétente, conformément à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

ARTICLE 4 : Les services sont répertoriés au Fichier National des Établissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Gestionnaire :

Raison sociale de l'entité juridique : Armor 2 AD

Adresse : 9 route du Launay - 22 140 PRAT

N° FINESS : en cours d'attribution

SIREN : 878 578 780

Code statut juridique : SARL - 72

Service d'aide et d'accompagnement à domicile :

Adresse : 9 route du Launay - 22 140 PRAT

N° FINESS : en cours d'attribution

SIRET : 878 578 780 000 16

Code catégorie : Service Prestataire d'Aide à Domicile (SAD) – 460

Code MFT : Tarif libre – 01

Code discipline : Aide à Domicile - 469

Code type d'activité : Prestation en milieu ordinaire - 16

Code clientèle : Personnes Agées sans autre indication - 700

Personnes Handicapées tous types de déficiences – 010

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Côtes d'Armor.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera notifié à Armor 2 AD

ARTICLE 7 : Copies de cet arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
- Madame la Directrice de la Délégation Territoriale des Côtes d'Armor de l'Agence Régionale de Santé Bretagne,
- Monsieur le Président de la Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor,
- Madame la Directrice Générale de la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail de Bretagne (CARSAT),
- Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE),
- Madame la Directrice de l'Unité Départementale des Côtes d'Armor de la DIRECCTE de Bretagne.

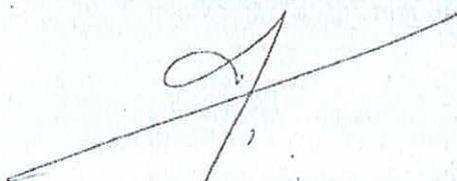
ARTICLE 8 : La présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif, 3, Contour Motte à RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général Adjoint en charge des Solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Côtes d'Armor.

A Saint-Brieuc, le

27 MARS 2020

Le Président
du Conseil départemental des Côtes d'Armor



Monsieur Alain Cadec